



La Celle Saint-Cloud

République Française  
Département des Yvelines  
78170

## DECISION MUNICIPALE N° 2024.19

### PROCEDURE ADAPTEE « TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX ERP, CCAS ET LOGEMENTS DE LA CELLE-SAINT-CLOUD » ATTRIBUTION DU MARCHÉ

**Le Maire de la commune de La Celle Saint Cloud**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-22 et L. 2122-23,

**Vu** le code de la commande publique et notamment son article R. 2123-1-1°,

**Vu** la délibération du Conseil municipal n°2020.02.01, en date du 9 juin 2020, portant délégation de compétence à Monsieur le Maire,

**Considérant** le besoin de la collectivité et la mise en concurrence réalisée,

**Considérant** l'analyse du marché à procédure adaptée n° 2024MAPA05,

**Considérant** qu'après analyse, les offres présentées par les sociétés : STE SBME, STE LAMOS et CEPIA sont économiquement les plus avantageuses,

### DÉCIDE

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

De signer l'acte d'engagement relatif au marché de travaux d'entretien des bâtiments communaux ERP, CCAS et logements de La Celle-Saint-Cloud avec les sociétés :

- Pour le lot n°1 – Gros Œuvre – Maçonnerie – Plâtrerie – Sols durs : STE SBME, sise 46 rue de Sartrouville – 92000 NANTERRE, représentée par monsieur BARTOLI Francesco en sa qualité de Président.
- Pour le lot n°2 – Peinture : STE LAMOS, sise 45 avenue Georges Clémenceau – 93162 NOISY-LE-GRAND, représentée par monsieur PAU Richard en sa qualité de Président.
- Pour le lot n°3 – Faux-plafonds : SARL CEPIA, sise 11 rue Charles Cordier – 77164 FERRIERES EN BRIE, représentée par monsieur KADOUCHE Patrice en sa qualité de Gérant.
- Pour le lot n°4 – Revêtement de sols : STE LAMOS, sise 45 avenue Georges Clémenceau – 93162 NOISY-LE-GRAND, représentée par monsieur PIAU Richard en sa qualité de Président.

#### **Article 2 :**

De préciser que le montant annuel maximum du marché pour :

- Le lot n°1 s'élève à 200 000€ HT
- Le lot n°2 s'élève à 140 000€ HT
- Le lot n°3 s'élève à 120 000€ HT
- Le lot n°4 s'élève à 140 000€ HT

Accusé de réception en préfecture  
078-217801265-20240625-2024-19-AR  
Date de réception préfecture : 26/06/2024

**Article 3 :**

Il sera rendu compte de cette décision au conseil municipal lors de sa prochaine réunion.

**Article 4 :**

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à monsieur le Préfet de Versailles et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 25 juin 2024.



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Olivier", is written over the printed name.

Olivier DELAPORTE

Vice-Président de Versailles Grand Parc.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de la Celle-Saint-Cloud et d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles.

Accusé de réception en préfecture  
078-217801265-20240625-2024-19-AR  
Date de réception préfecture : 26/06/2024